



Conseil économique et social

Distr. générale
13 mars 2015

Session de 2014

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 17 novembre 2014

[sur recommandation de la Commission économique pour l'Amérique latine
et les Caraïbes (E/2014/15/Add.1/Rev.1)]

2014/33. Admission de Saint-Martin (partie néerlandaise) en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la résolution 683 (XXXV) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en date du 9 mai 2014, dans laquelle la Commission a accueilli avec satisfaction la demande présentée par l'ambassade des Pays-Bas à Santiago au nom du Gouvernement de Saint-Martin (partie néerlandaise) tendant à ce que soit accordée à celui-ci la qualité de membre associé de la Commission, et a décidé de faire droit à cette demande,

1. *Approuve* l'octroi à Saint-Martin (partie néerlandaise) de la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission de prendre les mesures voulues en vue de l'application de la présente résolution.

*51^e séance plénière
17 novembre 2014*

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.

